



Conseil d'administration

343^e session, Genève, novembre 2021

Section du programme, du budget
et de l'administration

PFA

Segment du programme, du budget et de l'administration

Date: 11 octobre 2021

Original: anglais

Cinquième question à l'ordre du jour

Proposition pour le financement des réunions de 2020-21 reportées à la période biennale 2022-23

Objet du document

Le présent document contient une proposition d'utilisation en 2022-23 des fonds non dépensés en 2020-21 afin de couvrir les coûts des réunions reportées de l'exercice financier en cours au suivant, et sollicite l'approbation du Conseil d'administration pour soumettre cette proposition à la Conférence internationale du Travail lors de la deuxième partie de sa 109^e session (novembre-décembre 2021), pour approbation (voir le projet de décision au paragraphe 9).

Objectifs stratégiques pertinents: Tous les objectifs stratégiques.

Principal résultat: Résultat facilitateur B: Une gouvernance efficace et efficiente de l'Organisation.

Incidences sur le plan des politiques: Aucune.

Incidences juridiques: Approbation exceptionnelle par la Conférence de l'utilisation d'une partie du montant estimatif des crédits sous-utilisés au cours de l'exercice financier 2020-21 pour financer les réunions officielles reportées à 2022-23 (énumérées en annexe).

Incidences financières: 3 312 842 dollars des États-Unis à affecter aux fins proposées.

Suivi nécessaire: Projet de résolution à soumettre pour approbation à la Conférence internationale du Travail lors de la deuxième partie de sa 109^e session (novembre-décembre 2021).

Unité auteur: Bureau du Trésorier et contrôleur des finances (TR/CF).

Documents connexes: [GB.341/PFA/2](#); [GB.343/INS/15](#).

► Contexte

1. Du fait de la pandémie de COVID-19, plusieurs réunions officielles, énumérées ci-dessous, qui avaient été planifiées et prévues au budget pour la période biennale 2020-21, ont été annulées ou reportées à la période biennale 2022-23.

Réunions officielles inscrites au budget et annulées au cours de la période biennale 2020-21 qui n'auront pas lieu ultérieurement

- La session annuelle de la Conférence internationale du Travail en 2020.
- Les 338^e et 339^e sessions du Conseil d'administration (mars et juin 2020).

Les économies réalisées par suite de l'annulation de ces trois réunions en 2020 sont estimées à plus de 7 788 973 dollars des États-Unis (dollars É.-U.)¹.

Réunions officielles inscrites au budget et reportées à la période biennale 2022-23 en vertu d'une décision du Conseil d'administration²

- La dix-septième Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique, initialement prévue en 2020 et qui est à ce jour provisoirement reportée à novembre-décembre 2022.
- La onzième Réunion régionale européenne, initialement prévue en 2021, désormais programmée pour avoir lieu après la Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique (dates à déterminer).
- La Réunion d'experts chargée de réviser le Recueil de directives pratiques du BIT sur la sécurité et la santé dans la construction (1992), initialement prévue dans le cadre du programme 2020-21 des réunions sectorielles, provisoirement reportée à février 2022.
- La Réunion technique sur les conséquences de la numérisation dans le secteur financier, initialement prévue du 22 au 26 février 2021, provisoirement reportée au premier trimestre de 2022.
- La Réunion d'experts chargée d'élaborer des directives conjointes OIT/OMI relatives aux examens médicaux des pêcheurs, initialement prévue au troisième trimestre de 2021, désormais reportée à 2023 (dates à déterminer).
- La Réunion technique sur la protection des lanceurs d'alerte dans la fonction publique, initialement prévue dans le cadre du programme 2020-21 des réunions sectorielles, désormais reportée à une date ultérieure (dates à déterminer).

Le montant estimatif des fonds affectés au financement de ces réunions en 2020-21 et qui n'ont pas été utilisés, est évalué à 2 172 842 dollars É.-U.

2. Depuis mars 2020, le Conseil d'administration a également décidé de convoquer un certain nombre de réunions supplémentaires pour lesquelles aucune dotation budgétaire particulière n'avait été faite et qu'il ne sera pas possible d'organiser avant 2022 du fait du grand nombre de réunions programmées pendant le dernier semestre

¹ Tableau 1, GB.341/PFA/2.

² GB.342/INS/10(Rev.2)/Décision.

de la période biennale 2020-21, y compris la deuxième partie de la 109^e session de la Conférence. Ces réunions supplémentaires sont énumérées ci-dessous.

- La deuxième partie de la quatrième réunion de la Commission tripartite spéciale créée en application de la convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée, qui devrait se dérouler du 25 au 29 avril 2022 ³.
 - La réunion du Groupe de travail tripartite chargé d'examiner les options à envisager pour garantir des conditions de travail décentes dans les chaînes d'approvisionnement, qui devrait se tenir en janvier-février 2022 ⁴.
 - La Réunion tripartite d'experts sur le travail décent dans l'économie des plateformes numériques, qui devrait avoir lieu au cours de la première moitié d'avril 2022 ⁵.
 - La Réunion d'experts chargée de la validation tripartite des directives techniques sur les risques biologiques, qui devrait avoir lieu à la fin du mois de mars 2022 ⁶.
3. Les coûts associés à la tenue de ces réunions – estimés approximativement à 1 140 000 dollars É.-U., frais de voyage compris dans le cas des réunions pouvant se tenir en présentiel – devraient normalement avoir été couverts par les économies réalisées au titre de la Partie I du budget ordinaire pour l'exercice en cours.
 4. Les détails du coût estimé pour l'organisation de chacune des réunions reportées (frais de voyage compris dans le cas des réunions pouvant se tenir en présentiel) sont présentés en annexe.

▶ Proposition

5. En raison des circonstances exceptionnelles qui ont empêché la tenue d'un certain nombre de réunions officielles au cours de la période biennale 2021-22 et des décisions que le Conseil d'administration a prises en conséquence afin de reprogrammer ces réunions en 2022 ou 2023, le Directeur général propose de retenir une partie du montant estimatif des crédits sous-utilisés en 2020-21 par suite de l'annulation ou du report de réunions officielles, afin de couvrir les coûts relatifs à la tenue de ces réunions au cours de l'exercice 2022-23.
6. Le transfert de ressources affectées au budget d'une période biennale à une autre n'est spécifiquement prévu ni dans les Règles de gestion financière ni dans le Règlement financier du Bureau. Par conséquent, le transfert à titre exceptionnel de tout solde résultant d'une sous-utilisation des ressources budgétaires 2020-21 vers l'exercice suivant doit être approuvé par la Conférence qui est l'autorité suprême en matière de questions budgétaires. Cette approbation devrait se traduire par une réduction du montant auquel s'appliquent les dispositions de l'article 18.2 du Règlement financier, selon lesquelles tout excédent résultant d'une sous-utilisation des crédits du budget approuvé devrait servir à abaisser les contributions des Membres de l'Organisation pour l'exercice financier suivant.

³ GB.342/INS/10(Rev.2)/Décision.

⁴ GB.341/INS/13/2/Décision.

⁵ GB.341/INS/3/1(Rev.2)/Décision.

⁶ GB.342/INS/10(Rev.2)/Décision.

7. La proposition de conservation des fonds ne créerait aucune obligation permanente. Les fonds seraient conservés sur un compte distinct, et toute dépense devrait être engagée au cours de l'exercice 2022-23.
8. Étant donné que les activités prévues pour les réunions reportées devraient avoir lieu dès le premier trimestre de 2022, la Conférence devrait autoriser le Bureau à utiliser en 2022-23 une partie du montant estimatif des crédits sous-utilisés en 2020-21 avant la fin de 2021, soit avant la clôture de l'exercice 2020-21, autrement dit au cours de la deuxième partie de sa 109^e session (novembre-décembre 2021).

► **Projet de décision**

9. **Le Conseil d'administration prend note des informations contenues dans le document GB.343/PFA/5 et propose que la Conférence internationale du Travail, lors de la deuxième partie de sa 109^e réunion (novembre-décembre 2021), décide qu'une partie du montant estimatif des crédits sous-utilisés en 2020-21, qui s'élève à 3 312 842 dollars É.-U., serve à financer la tenue en 2022-23 des réunions figurant dans l'annexe du document GB.343/PFA/5, et qu'elle adopte une résolution libellée comme suit:**

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Notant que, pour la période biennale 2020-21, le montant estimatif des crédits sous-utilisés par suite de l'annulation ou du report de réunions officielles prévues au budget dans le contexte de la pandémie de COVID-19 est important,

Décide que, à titre exceptionnel et compte tenu des circonstances sans précédent créées par la pandémie de COVID-19, une partie du montant estimatif des crédits sous-utilisés en 2020-21, qui s'élève à 3 312 842 dollars É.-U., servira à financer la tenue en 2022 ou 2023 des réunions reportées de la période biennale 2020-21, comme indiqué dans l'annexe du document GB.343/PFA/5;

Note que, en raison de l'allocation susmentionnée, le montant pouvant être utilisé durant l'exercice financier 2020-21, en application de l'article 18.2 du Règlement financier, pour abaisser les contributions des États Membres sera réduit du même montant, exprimé en francs suisses;

Délègue au Conseil d'administration le pouvoir de traiter de toute question financière résiduelle découlant de la tenue de ces réunions.

► **Annexe**

Réunions officielles prévues au budget en 2020-21 et reportées à l'exercice financier 2022-23	Coût estimé (dollars É.-U.)
17 ^e Réunion régionale de l'Asie et du Pacifique	629 811
11 ^e Réunion régionale européenne	546 031
Réunion d'experts chargée de réviser le Recueil de directives pratiques du BIT sur la sécurité et la santé dans la construction (1992)	252 000
Réunion technique sur les conséquences de la numérisation dans le secteur financier	260 000
Réunion d'experts chargée d'élaborer des directives conjointes OIT/OMI relatives aux examens médicaux des pêcheurs	255 000
Réunion technique sur la protection des lanceurs d'alerte dans la fonction publique	230 000
Total	2 172 842
Autres réunions officielles reportées à l'exercice financier 2022-23	Coût estimé (dollars É.-U.)
Partie II de la quatrième réunion de la Commission tripartite spéciale créée en application de la convention du travail maritime, 2006, telle qu'amendée	400 000
Réunion du Groupe de travail tripartite chargé d'examiner les options à envisager pour garantir des conditions de travail décentes dans les chaînes d'approvisionnement	260 000
Réunion tripartite d'experts sur le travail décent dans l'économie des plateformes numériques	230 000
Réunion d'experts chargée de la validation tripartite des directives techniques sur les risques biologiques	250 000
Total	1 140 000